



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Q'idah - 1446 h (نو القعدة)

Prêche du vendredi le 16 Mai 2025

Le pèlerinage à la Mecque - Al-hajj- الحج Le cinquième pilier de l'islam

أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ:
{ الْحَجُّ أَشْهُرُ مَعْلُومَاتٍ فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحَجَّ فَلَا رَفْتَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحَجِّ وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَى وَاتَّقُوا يَا أُولِي الْأَلْبَابِ {

[البقرة : 197 - Sourate la vache - Verset 197]

أيها الناس اتقوا الله تعالى وأدوا ما فرضه الله عليكم من الحج إلى بيته الحرام حيث استطعتم إليه سبيلا فقد قال الله عز وجل (وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنْ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ) (آل عمران: من الآية 97)

وصح أن نبيكم صلى الله عليه وسلم وقف خطيباً في الناس، فقال لهم:
((أَيُّهَا النَّاسُ قَدْ قَرَضَ اللَّهُ عَلَيْكُمْ الْحَجَّ، فَحُجُّوا)) . وقال صلى الله عليه وسلم:
((بِنِي الْإِسْلَامِ عَلَى خُمْسٍ، شَهَادَةٌ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، وَإِقَامِ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ، وَحَجِّ الْبَيْتِ، وَصَوْمِ رَمَضَانَ)) .

عباد الله: إن الله سبحانه لم يوجب الحجَّ عليكم في العمر إلا مرة واحدة فقط، رحمة بكم، وتخفيفاً عليكم

وثبت عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه قال: ((يَا أَيُّهَا النَّاسُ: كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْحَجُّ، فَقَامَ الْأَفْرَعُ بْنُ حَانَسٍ، فَقَالَ: أَفِي كُلِّ عَامٍ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ فَقَالَ: لَوْ قُلْتُمْهَا لَوَجِبْتُ، وَلَوْ وَجِبْتُ لَمْ تَعْمَلُوا بِهَا، وَلَمْ تَسْتَطِيعُوا أَنْ تَعْمَلُوا بِهَا، الْحَجُّ مَرَّةً، فَمَنْ زَادَ فَهُوَ تَطَوُّعٌ)) .

والحجَّ عباد الله واجب على كل مسلم ، عاقل؛ بالغ، حر؛ قادر!
فأما الإسلام : فلا بد منه في جميع العبادات، وذلك لأن العبادة لا تصح من الكافر، لقول الله تعالى:
وَمَا مَنَعَهُمْ أَنْ تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَاتُهُمْ إِلَّا أَنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَبِرَسُولِهِ

فالكافر يؤمر أولاً بالدخول في الإسلام، فإذا أسلم أمرناه بالصلاة والزكاة والصيام والحج وسائر شرائع

الإسلام. أما العقل والبلوغ:
لقول النبي صلى الله عليه وسلم: رُفِعَ الْقَلَمُ عَنْ ثَلَاثَةٍ: عَنْ الثَّامِرِ حَتَّى يَسْتَنْقِظَ، وَعَنْ الصَّبِيِّ حَتَّى يَحْتَلِمَ، وَعَنْ الْمَجْنُونِ حَتَّى يَعْقِلَ. رواه أبو داود

وأما الاستطاعة (أي القدرة)
قال الله تعالى: وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنْ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا آل عمران 97/.

وهذا يشمل الاستطاعة البدنية والاستطاعة المالية.
أما الاستطاعة البدنية فمعناها أن يكون صحيح البدن ويتحمل مشقة السفر إلى بيت الله الحرام.
وأما الاستطاعة المالية فمعناها أن يملك النفقة التي توصله إلى بيت الله الحرام ذهاباً وإياباً وأن يكون ذلك زائداً عن نفقات من تلزمه نفقته حتى يرجع من حجه.



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

[البقرة : Verset 197 - Sourate la vache]

Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence.

Serviteurs d'Allah Craignez Allah votre Seigneur Le Très Haut et accomplissez ce que votre Seigneur vous a rendu obligatoire !

Et parmi les adorations qu'Allah tabaraka wa ta'ala a rendu obligatoire, il y a le pèlerinage à la maison sacrée !

Allah subhanahu wa ta'ala nous dit dans Son Livre selon la traduction des sens rapprochés des versets :

Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah se passe largement des mondes .

Et il est venu de façon authentique que le Prophète (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit :

Ô gens, Allah vous a commandé d'accomplir le Hadj, alors accomplissez-le'

Et le Prophète (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) nous dit également :
" Les Fondements de l'Islam sont a un nombre de cinq :

L'attestation qu'il n'est de divinité si ce n'est Dieu et que Muhammad est Son Messager, l'accomplissement de la prière, le versement de la Zakat (l'impôt social purificateur), le Pèlerinage à la Maison sacrée et le jeûne du mois du Ramadan "

Serviteurs d'Allah, votre Seigneur tabaraka wa ta'ala n'a rendu le pèlerinage obligatoire qu'une seule fois dans la vie du musulman, et cela par miséricorde de Sa part et par allègement pour Ses serviteurs.

Il a été rapporté du Prophète (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) qu'il a dit : **Ô gens ! Le pèlerinage vous a été prescrit." Al-Aqra' Ibn Habîs se leva et demanda, "Ô Messenger d'Allâh ! Doit-on l'accomplir tous les ans?" Le Prophète - paix et bénédictions sur lui -dit : "Si je répondais par l'affirmative, il deviendrait une obligation annuelle, et dans ce cas vous n'auriez pas été capables de l'accomplir. Le pèlerinage (hajj) n'est obligatoire qu'une seule fois dans la vie. Si quelqu'un l'accomplit plus d'une fois, cela lui sera compté comme une œuvre surrogatoire." »**



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

Chers Croyants et croyantes nous voyons à travers ses textes le caractère obligatoire du pèlerinage mais malheureusement pour beaucoup celui-ci n'est qu'une option facultative, dont l'accomplissement n'est guère prioritaire, de ce fait ils repoussent d'année en année ce noble voyage, le voyage d'une vie sans se rendre compte qu'ils se privent eux mêmes d'un énorme bien, mais sache mon frère qu'il ne t'es pas permis de repousser le pèlerinage à la maison sacrée des lors que tu rassemble l'ensemble des conditions requises pour cela.

Et ses conditions sont aux nombres de 5 :

1. être musulman (Lislam),
2. avoir la raison,
3. la puberté,
4. être libre
5. et avoir la capacité physique et financière .

Quant à l'islam celui-ci est une condition requise pour toutes adorations.

L'adoration du non musulman n'est pas accepté auprès d'Allah Azzawajel jusqu'à ce qu'il embrasse l'islam. Ainsi après sa conversion il est appelé à la prière à la zakat, au jeûne et au pèlerinage à la maison sacrée.

Allah Azzawajel nous dit au sujet de ceux qui œuvres sans avoir la foi : Ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son messenger .

- En ce qui concerne la raison et la puberté la preuve de cela se trouve dans le hadith du prophète a rapporté par Abou daoud; La plume est levée pour trois personnes : le dormeur, jusqu'à ce qu'il se réveille; l'enfant, jusqu'à ce qu'il devienne pubère ; le fou, jusqu'à ce qu'il retrouve la raison.
- Et en ce qui concerne la capacité Allah tabaraka wa ta'ala nous dit : Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison.

Et elle est de deux sortes : la capacité financière et la capacité physique:

- **La capacité financière** consiste à ce que la personne dispose de ce qui lui suffirait pour son voyage comme monture et provisions aller et retour en plus des besoins de ceux à sa charge qu'il laisse derrière lui le temps de son voyage.
- **En ce qui concerne la capacité physique**, c'est le fait qu'il soit en bonne santé physique et qu'il puisse se rendre à la maison sacrée sans grande difficulté de sa part, sans que cela lui cause de dommage, ce qui peut-être le cas d'une personne grandement malade où d'un âge très avancé.



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (نو القعدة)

Dans le cas du malade si cela est une maladie passagère alors il attendra d'être guéri pour accomplir le hajj, quant à la personne dont la maladie est jugée incurable alors celui-ci mandatera quelqu'un qui le fera a sa place, une personne ayant déjà effectué le hajj pour sa propre personne .

Quant à celui qui a des dettes, il se doit de s'acquitter en premier lieu de celles ci avant d'effectuer le pèlerinage.

"فِيَا مَنْ لَمْ تَحْجُوا وَأَنْتُمْ قَادِرُونَ - اتَّقُوا اللَّهَ تَعَالَى، وَبَادِرُوا إِلَىٰ أَدَاءِ هَذِهِ الْفَرِيضَةِ الْعَظِيمَةِ وَأَسْرِعُوا؛ فَلَا يُعِدَّتْكُمْ الشَّيْطَانُ وَلَا يَأْخُذْكُمْ التَّسْوِيفُ، وَلَا تُلْهِبَنَّكُمْ الْأَمَانِيُّ الْبَاطِلَةُ أَوْ تَخَذَنَّكُمْ الْجِبِلَّ الْكَاذِبَةُ، فَتَوَخَّرُوا الْحَجَّ كُلَّ عَامٍ إِلَى الَّذِي يَلِيهِ، فَإِنَّ أَحَدَكُمْ لَا يَعْلَمُ أَيَّنَ سَوْفَ يَكُونُ فِي الْعَامِ الْقَادِمِ أَفْوَكَ الثَّرَابِ أَمْ تَحْتَهُ" ففريضة الحج عباد الله ثابته بكتاب الله عز وجل وبسنة رسوله صلى الله عليه وسلم وبيجامع المسلمين عليها إجماعاً قطعياً فمن أنكر فريضة الحج فقد كفر ومن أقر بها وتركها تهاوناً فهو على خطر عظيم

قال الشيخ ابن باز - رحمه الله -: (من قدر على الحج ولم يحج الفريضة وأخره لغير عذر فقد أتى منكراً عظيماً ومعصية كبيرة، فالواجب عليه التوبة إلى الله من ذلك والبدار بالحج).

Ô vous musulmans qui n'avez pas encore accompli ce pilier, le pèlerinage alors que vous en avez la capacité, craignez Allah ! Et empressez-vous vers l'accomplissement de cette noble adoration ! Que le Diable ne vous empêche pas de l'accomplir !

Ne soyez pas de ceux qui retardent son accomplissement sans raison légiférer, ne soyez pas dupé par la vie de ce bas monde ni distrait par celle-ci; au point de reporter le hajj d'année en année ! Et l'un d'entre vous ignore où il se trouvera l'année prochaine ! Est-ce au-dessus de la terre ou en dessous de celle-ci!

L'obligation du hajj chers frères et sœurs est établie par le Livre d'Allah Azzawajel et par la sunna de Son messager (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui); et quiconque renie ou rejete son obligation auras certes mécré, et quant à celui qui reconnaît son obligation mais qui l'a délaissé par mépris ou par paresse, il s'expose alors à un grand danger et est sous le menace du châtime d'Allah tabaraka wa ta'ala!

Cheikh Ibn Baz qu'Allah lui fasse miséricorde a dit : "celui qui est en capacité de faire le hajj mais ne le fait pas et le retarde sans excuse légiférée aura certes commis une atrocité immense ainsi qu'une grande désobéissance !

Il lui incombe de se repentir auprès d'Allah de cela et de se précipiter à l'accomplissement du hajj" fin de la parole du cheikh.



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

Empressez-vous donc chers croyants et croyantes à l'accomplissement du cinquième pilier de votre religion et ne soyez pas du nombre des insouciantes !

أقول قولي هذا وأستغفر الله لي ولكم ولسائر المسلمين من كل ذنب فاستغفوره إنه هو الغفور الرحيم.

Deuxième Partie du sermons :

" عباد الله، إِنَّ فَضْلَ الْحَجِّ عَظِيمٌ وَأَجْرَهُ كَبِيرٌ، وَالْأَحَادِيثُ فِي فَضْلِهِ وَعَظِيمِ أَجْرِهِ وَأَثَرِهِ كَثِيرَةٌ جَدًّا، قَالَ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ -: (مَنْ حَجَّ هَذَا الْبَيْتَ فَلَمْ يَرْفُثْ وَلَمْ يَفْسُقْ رَجَعَ كَيَوْمِ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ)

، وَسُئِلَ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ -: أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ؟! قَالَ:

(إِيمَانًا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ)، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟! قَالَ: (جِهَادًا فِي سَبِيلِ اللَّهِ)، قِيلَ: ثُمَّ مَاذَا؟! قَالَ: (حَجَّ مَبْرُورًا)، وَقَالَ - عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ -: (تَابِعُوا بَيْنَ الْحَجِّ وَالْعُمْرَةِ، فَإِنَهُمَا يَنْفِيَانِ الْفَقْرَ وَالذُّنُوبَ كَمَا يَنْفِي الْكَبِيرُ خَبَثَ الْحَدِيدِ وَالذَّهَبُ وَالْفِضَّةُ، وَلَيْسَ لِلْحَجَّةِ الْمَبْرُورَةِ تَوَابٌ إِلَّا الْجَنَّةُ)، وَقَالَ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ -: (مَا مِنْ يَوْمٍ أَكْثَرَ مِنْ أَنْ يُعْتِقَ اللَّهُ فِيهِ عَبْدًا مِنَ النَّارِ مِنْ يَوْمِ عَرَفَةَ).

وَمَعَ هَذَا الْأَجْرِ الْعَظِيمِ وَالتَّوَابِ الْجَزِيلِ فَإِنَّ أَيَّامَ الْحَجِّ عِبَادَ اللَّهِ قَلِيلَةٌ مَعْدُودَةٌ.

Serviteurs d'Allah,

Les ahadith mentionnant les mérites et rétributions du pèlerinage sont très nombreux. Nous allons en citer quelques uns

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui nous dit :

« Quiconque accomplit le Pèlerinage (« Al-Hajj ») en évitant tout acte charnel, toute grossièreté et toute dispute ressort de celui-ci pur, vierge de tout péché comme le jour où sa mère l'a mis au monde. »

Et dans un autre hadith le Prophète (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui a été interrogé: Quel est le meilleur des actes ?

Il a répondu: « **La foi en Allah et son messager** ». Puis il a été dit: Puis quoi d'autre?

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui a dit: « Le djihad dans le sentier d'Allah ». Puis il a été dit: Puis quoi d'autre?

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui, a dit: « Le hajj effectué avec piété »

Et D'après 'Abdallah Ibn Mass'oud (qu'Allah l'agrée), **le Prophète (صلى الله عليه وسلم) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui a dit:** « Faites suivre entre le hajj et la 'omra (C'est à dire multipliez les) car ils éliminent la pauvreté et les péchés comme le soufflet



RAPPEL DU JOUR



Dhul-Qi'dah - 1446 h (ذو القعدة)

élimine les impuretés du fer, de l'or et l'argent et le hajj mabrour (**c'est-à-dire effectué avec piété**) n'a pas d'autre récompense que le paradis » .

On voit à travers ces nombreux ahadith que les mérites du pèlerinage sont divers et variés.

Parmis eux il y a le fait que c'est une des adorations les plus aimées d'Allah tabaraka wa ta'ala; et dans le pèlerinage fait sincèrement pour Allah il y a le pardon des péchés ainsi que l'enrichissement du serviteur et l'obtention du paradis.

Où sont ceux qui pensent que le pèlerinage va les appauvrir ? Où sont ceux qui disent que le pèlerinage est trop coûteux; alors qu'ils ont les moyens de l'accomplir! Où sont ceux qui disent qu'ils n'ont pas le temps car trop occupés par les occupations mondaines!

Allah tabaraka wa ta'ala nous a-t-il pas dit dans son Livre qu'il nous a créés dans le seul but de l'adorer Lui Seul sans associé !

Je n'ai créé les Djinns et des Hommes que pour qu'ils m'adorent.

L'adoration d'Allah tabaraka wa ta'ala doit être alors pour tout croyant une priorité absolue, la priorité absolue, celle-ci doit passer avant toute chose!

Et c'est ainsi que le serviteur obtiendra l'agrément d'Allah Azzawajel ainsi que Son pardon et Sa miséricorde.

Place donc entièrement ta confiance en Allah et empresse-toi de répondre à l'appel de ton Seigneur et n'est de crainte pour tes biens et tes affaires mondaines ! Crois en la parole de celui qui ne manque jamais à sa promesse.

وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا * وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ
قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا

Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et Lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas.

Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit.

Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose.

❖ Prêche du vendredi le 16 Mai 2025 avec le Frère DJIBRIL CISSÉ hafidhahou lahou wa raahou